

# ANNEXE 6 : INFORMATION DES FAMILLES

Madame, Monsieur,

Les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, mouvement de terrain...) ou technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. Les établissements doivent se préparer à gérer ces événements de la manière la plus appropriée. Cette démarche inclut l'analyse des risques, l'identification des moyens de protection et aboutit à l'élaboration du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS). Ce plan doit faire l'objet d'exercices annuels spécifiques qui permettent de tester et de valider le dispositif envisagé.

Pour répondre à cette démarche, un exercice simulé de mise à l'abri avec pour origine un risque tempête aura lieu :

**le 18 avril 2024 vers 15 heures pour une durée d'environ 45 minutes.**

Ces exercices doivent permettre aux élèves d'acquérir les bons gestes dans des situations de risque majeur. Un travail préalable d'éducation à la sécurité et à la prévention des risques aura été conduit dans chaque classe avant l'exercice et votre enfant doit se rendre normalement dans l'établissement ce jour-là.

L'équipe de direction vous remercie de votre confiance et se mobilise pour protéger les élèves qui lui sont confiés. Elle vous remercie également de contribuer à la réussite de cet exercice en expliquant aussi à votre enfant les raisons qui justifient son exécution comme cela se fait déjà très régulièrement pour les exercices d'évacuation en cas d'incendie mais également en prenant connaissance des consignes qu'il est impératif de respecter pour le bon déroulement de ce plan et la sécurité de tous.

L'équipe de direction

## **LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ALERTE POUR ACCIDENT MAJEUR**

- En cas de phénomène naturel ou technologique, la population sera avertie au moyen du signal d'alerte suivant.



- Lorsque le signal d'alerte est diffusé, mettez-vous en sécurité et rejoignez sans délai un bâtiment. Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.



Fréquences sur lesquelles les stations conventionnées sont accessibles :

- Pour une alerte nationale : France Inter 62.0 Mhz ou France Info Le Mans : 105.6 Mhz
- Pour une alerte départementale :

En général, il s'agit des stations « France bleu » : France bleu Le Mans : 66.0 Mhz

Pour retrouver les fréquences de RadioFrance : <http://www.radiofrance.fr/boite-a-outils/frequences>

- N'allez pas chercher votre enfant à l'école. Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans l'école et les enseignants connaissent les consignes à observer.
- Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux et laissez-les libres pour que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.
- Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

